

Réalisatrices : Dora Kohen, Caroline Hombourger, Adeline Junod, étudiantes à l'université de Genève dans la Faculté des sciences de la société, en bachelor géographie et environnement.

*À la suite d'une polémique cet été autour de la Rive du Rhône entre le Pont Sous Terre et la Pointe de la Jonction, la ville de Genève a renoncé à effectuer des aménagements pour la baignade. Cette déclaration intervient après une décision du Tribunal administratif qui précise que le projet manque de planification globale, la zone faisant partie d'une convention internationale de protection des zones humides : la convention RAMSAR.*

*Avec nos intervenants, nous nous interrogeons alors sur la potentielle remise en question de l'identité RAMSAR de la zone par ces aménagements, et sur le cadrage médiatique de la polémique qui a participé à une certaine compréhension des enjeux, qui manque peut-être de recul.*

Mots-clés : RAMSAR, aménagements, conflits de responsabilités, cadrage médiatique, rives du Rhône, OROEM, baignade du Pont Sous-Terre

Nous remercions chaleureusement Messieurs Antonio Hodgers, Conseiller d'état au Département du Territoire et Gottlieb Dandliker, Inspecteur cantonal de la faune au Service de la Biodiversité, pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Intervenants :

- Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'état au Département du Territoire
- Monsieur Gottlieb Dandliker, Inspecteur cantonal de la faune au Service de la biodiversité.

Les autorisations d'enregistrement et de diffusion ont été obtenues par voie orale. Elles ont été entièrement retranscrites et font l'objet d'une annexe, consultable en contactant l'Université de Genève. Merci de votre compréhension.

Données techniques :

Durée : 10 :01 minutes.

Logiciel de montage : Audacity

Musique: Cloudkicker, *Intro to Woum*. Musique libre de droits obtenue sur le site : <https://www.auboutdufil.com/index.php?id=474>, consulté le 18 décembre 2018